

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2019.00321 DU 25 JUIN 2020

**DIRECTION INFORMATION ET
COMMUNICATION
SERVICE DE L'EVENEMENTIEL**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2014, modifiée par délibérations des 30 juin 2015 et 2 février 2016 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Objet :
Attribution d'une subvention à l'association
Courir en Brière de Saint-Malo de Guersac
pour
« Le Tour de Brière »

Considérant la compétence de la CARENE en matière de promotion du tourisme et d'attractivité ;

Considérant l'organisation par l'association Courir en Brière pour le « Tour de Brière » ;

Considérant que cet évènement local rassemble un large public et qu'il contribue de par son ampleur à l'attractivité touristique et au rayonnement du territoire de la CARENE.

DECIDE :

Article 1 - La CARENE décide d'attribuer une subvention de 464.89 euros à l'association Courir en Brière pour l'organisation du Tour de Brière à Saint-Malo de Guersac (édition 2020).

Article 2 - La dépense correspondante sera constatée sur le compte 6574 du budget CARENE.

Article 3 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 4 - Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le **25 JUIN 2020**

Le Président,
David SAMZUN






- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : MOKELLECHE Nadia

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2019_00321
Date de la décision :	2020-06-25 00:00:00+02
Objet :	Attribution d'une subvention à l'association Courir en Brière de Saint-Malo de Guersac pour "Le Tour de Brière"
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations, etc.)
Identifiant unique :	044-244400644-20200625-2019_00321-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-244400644-20200625-2019_00321-AR-1-1_0.xml	text/xml	978
Nom original :		
2019.00321_Subvention_Courir en BRIERE_Le Tour de BRIERE.pdf	application/pdf	61200
Nom métier :		
99_AR-044-244400644-20200625-2019_00321-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	61200

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2020 à 09h33min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2020 à 09h33min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2020 à 09h34min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2020 à 09h34min49s	Reçu par le MI le 2020-06-26